



Règlement du programme de parrainage Web-eau.net

1. Organisateur

Web-eau.net - 4, rue Poincaré - 89000 Auxerre

2. Participants

Le programme de parrainage est réservé aux personnes morales et physiques dûment inscrites et identifiées sur le site <http://www.web-eau.net>. Il n'est pas nécessaire d'être ou d'avoir été client pour y participer.

3. Durée du programme de parrainage

Web-eau.net se réserve le droit de modifier ou de stopper ce programme de parrainage à tout moment. Tout changement sera notifié sur le site <http://www.web-eau.net> par la mise à jour de ce règlement.

4. Modalités du programme de parrainage

Le client de Web-eau.net (appelé Parrain) recommande l'achat d'un site web à son entourage (appelés Filleuls),

- Le parrain transmet son nom, son code de parrainage et éventuellement l'adresse de son site internet à ses filleuls,

- Le filleul me fait part de ces informations lors de la commande,

Lorsque le filleul a passé commande pour la création d'un site internet, le parrain reçoit alors un chèque d'une valeur de 10% du tarif H.T. de la facturation du filleul.

5. Conditions attachées au programme de parrainage

Les chèques sont envoyés maximum 45 jours après le paiement intégral de la commande du filleul.

- Pour bénéficier de cette offre de parrainage, le filleul doit impérativement transmettre le nom, le code de parrainage et éventuellement, l'adresse du site du parrain. Si ce n'est pas le cas, aucun chèque ne pourrait être délivré.

- L'envoi du chèque au parrain est subordonné à la validité du contrat du filleul. Le parrain ne pourra donc recevoir de chèque tant que son filleul n'aura pas réglé la totalité de sa commande.

- La commande de plusieurs créations par le filleul donne droit au versement de plusieurs chèques au parrain.

- Le parrain et le filleul ne peuvent être une seule et même personne, aucun chèque ne sera envoyé pour la confection d'un site pour une personne déjà cliente de Web-eau.net.

6. Envoi du chèque

Le chèque est envoyé par courrier simple au parrain. Dès réception dans sa boîte aux lettres, le parrain pourra l'encaisser sur son compte bancaire.

7. Obligations du parrain

Le parrain doit être dûment inscrit et identifié sur Web-eau.net. Il peut donc posséder au moins un site fait par Web-eau.net et être à jour de ses règlements.

Le parrain peut avoir plusieurs filleuls qui eux même peuvent devenir à leur tour, parrains, dès lors qu'ils deviennent clients.

Le parrain initial ne reçoit pas de chèque pour les clients apportés par ses propres filleuls. Il est interdit de recommander le même filleul plusieurs fois. Le cas échéant, si le filleul devient client, il ne sera admis que le versement d'un seul chèque au parrain.

En outre, dans le cas où deux parrains recommanderaient le même filleul, c'est le parrain ayant parrainé en premier le filleul, qui reçoit le chèque et non les deux parrains.

D'autre part, si deux filleuls portent le même nom et que l'un d'eux devient client, le chèque ira au parrain dont le nom aura été transmis par le filleul.

8. Obligations du filleul

Le filleul ne devra avoir été à quelque moment que ce soit, client de Web-eau.net avant d'être parrainé.

Il devra entrer ensuite s'appliquer à honorer les versements dus à Web-eau.net.

9. Engagement des participants

Les participants s'engagent à accepter et à respecter les conditions du présent règlement.

10. Utilisation des données

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les informations recueillies dans le cadre de ce programme de parrainage ne feront l'objet d'aucune divulgation à des tiers.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations les concernant, qu'ils peuvent exercer en envoyant un simple mail à daniel@web-eau.net, notamment pour le filleul dans le cas où le parrain aurait lui-même donné les coordonnées de son filleul à Web-eau.net.

11. Modalités d'informations

L'information de cette opération est effectuée par voie d'affichage du présent règlement sur le site <http://www.web-eau.net>. Ce règlement est accessible à partir de la page parrainage du site internet indiqué ci-dessus.